

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	23.04.2024
Thema	Keine Einschränkung
Schlagworte	Zwischenstaatliche Beziehungen, Volksrechte
Akteure	Keller-Sutter, Karin (fdp/plr, SG) SR/CE
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1989 - 01.01.2019

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Ammann, Amando
Bovey, Audrey
Pasquier, Emilia

Bevorzugte Zitierweise

Ammann, Amando; Bovey, Audrey; Pasquier, Emilia 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Zwischenstaatliche Beziehungen, Volksrechte, 2013 – 2018*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 23.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Aussenpolitik	1
Beziehungen zur EU	1
Zwischenstaatliche Beziehungen	1
Aussenwirtschaftspolitik	2

Abkürzungsverzeichnis

APK-SR Aussenpolitische Kommission des Ständerates
APK-NR Aussenpolitische Kommission des Nationalrates
EU Europäische Union

CPE-CE Commission de politique extérieure du Conseil des Etats
CPE-CN Commission de politique extérieure du Conseil national
UE Union européenne

Allgemeine Chronik

Aussenpolitik

Beziehungen zur EU

MOTION
DATUM: 12.06.2017
AMANDO AMMANN

Die APK-SR hatte vor der Sommersession 2016 Stellung zur Motion Reimann (svp, SG) mit dem Titel «**EU-Beitrittsgesuch, Klarheit schaffen**» genommen und nach Stichentscheid des Präsidenten die Ablehnung ebenjener beantragt. Die Mehrheit der Kommission hatte die Motion für überflüssig befunden, während eine Minderheit Keller-Sutter (fdp, SG) gehofft hatte, durch die Annahme endlich Klarheit in der Sache schaffen zu können.

In der Beratung des Geschäfts während der Sommersession 2016 äusserte sich Ständerätin Seydoux-Christe (cvp, JU) als Sprecherin der Kommissionsmehrheit und bezeichnete den Inhalt der Motion als «unnötig», «bizarr» und «lächerlich». Die Vertreterin der Kommissionsminderheit – Karin Keller-Sutter – wies darauf hin, dass der Rückzug des Gesuchs aus Brüssel zwar keinen Vorteil, aber auch keinen Nachteil mit sich bringe und man dennoch nachdrücklich einen Schlussstrich ziehen würde. Der Ständerat tat es schliesslich dem Nationalrat gleich und nahm die Motion mit 27 zu 13 Stimmen (bei 2 Enthaltungen) an.

Der Bundesrat beantragte im darauffolgenden Jahr die Abschreibung der Motion. Durch ein offizielles Schreiben setzte Bundespräsident Johann Schneider-Ammann den EU-Kommissionspräsidenten Jean-Claude Juncker davon in Kenntnis, dass das Gesuch gegenstandslos sei und als zurückgezogen angesehen werden müsse. Die EU nahm davon Kenntnis, womit die Motion erfüllt worden war. National- und Ständerat schrieben das Geschäft in der Sommersession 2017 ab.¹

Zwischenstaatliche Beziehungen

MOTION
DATUM: 06.06.2013
EMILIA PASQUIER

Afin de réaliser des économies, le Conseil fédéral a décidé de fermer le consulat général et de nommer un **consul honoraire à Chicago**. Suite à une pétition de 800 signatures récoltées par le Swiss Club of Chicago, la CPE-CN a déposé une motion demandant au Conseil fédéral de revenir sur sa décision. Alors que le Conseil national a suivi sa commission par 153 voix contre 22, le Conseil des États s'est lui opposé à la motion, suivant une proposition de minorité Keller-Sutter(plr, SG) par 26 voix contre 11 et 4 abstentions.²

MOTION
DATUM: 11.06.2013
EMILIA PASQUIER

Contrairement à son homologue en 2012, la chambre haute a refusé une motion Keller-Sutter (plr, SG) visant à conclure un **accord d'entraide judiciaire avec le Nigéria**.

MOTION
DATUM: 13.06.2013
EMILIA PASQUIER

Les chambres fédérales ont accepté la motion de la CPE-CN « **maintien de l'ambassade suisse au Guatemala** ». Afin de mettre en œuvre les mesures d'économie décidées par le parlement, l'ambassade de Suisse au Guatemala devait mettre la clé sous la porte. Cette motion empêchera donc l'ambassade de fermer définitivement. Le refus du parlement, notamment des partis de droite, de fermer cette ambassade a été critiqué par les parlementaires de gauche. Ces derniers ont souligné l'incohérence du parlement qui d'un côté demande au DFAE des mesures d'économie, mais de l'autre refuse les mesures préparées par Didier Burkhalter. En réponse à ces critiques, Karin Keller-Sutter (plr, SG) ou encore Yvette Estermann (udc, LU) ont déclaré que les coupes devaient être effectuées dans l'aide au développement et non dans les représentations diplomatiques.³

Aussenwirtschaftspolitik

Le 25 septembre 2019, le Conseil des États s'est penché sur la question de l'huile de palme dans les accords de libre-échange négociés avec l'Indonésie et la Malaisie. La chambre haute a ainsi évoqué de manière concomitante la motion déposée par le conseiller national Jean-Pierre Grin (udc, VD), les initiatives thurgovienne (17.317) et genevoise (18.303), ainsi que la proposition de la CPE-CE (18.3717) en réponse aux interventions précitées.

En ce qui concerne la **motion Grin**, les sénateurs ont suivi l'avis d'une majorité de leur commission de politique extérieure et rejeté le texte intitulé **«Négociations avec la Malaisie, sans l'huile de palme!»** Avec 20 voix pour, 20 contre et 3 abstentions, le vote prépondérant de la présidente Karin Keller-Sutter (plr, SG) aura finalement fait pencher la balance en faveur du non.

La proposition Cramer (verts, GE) est ainsi balayée. En faveur de l'adoption de la motion, l'élu genevois a notamment tenu à rappeler que le but du texte était non pas d'interdire de manière stricte et définitive l'importation de l'huile de palme, mais plutôt d'éviter que son commerce n'en soit facilité, notamment par la mise en place d'avantages douaniers. Le représentant des Verts avançait également l'argument de l'efficacité de traitement. En effet, étant donné que la motion Grin avait auparavant déjà été adoptée par le Conseil national, l'aval de la chambre des cantons aurait permis à la problématique de l'huile de palme dans les accords de libre-échange d'être sans plus attendre soumise au Conseil fédéral. En comparaison, les initiatives déposées par les cantons de Genève et de Thurgovie sont sujettes à une procédure parlementaire aussi longue que fastidieuse.⁴

1) AB SR, 2016, S. 525 ff.; Bericht der APK-SR vom 12.5.16; Brief des Bundesrats vom 27.7.16

2) Mo. 13.3007; BO CN, 2013, p. 582s.; BO CE, 2013, p. 431ss.

3) BO CN, 2013, p. 579ss.; BO CE, 2013, p. 431ss.; Communiqué du DFAE du 6.6.13; TG, 7.6.13

4) BO CE, 2018, p. 754 ss.; Rapport CPE-CE du 3.9.2018